

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE VAUCLUSE
HOTEL DE L'ESPINE
35 RUE JOSEPH VERNET – BP 40208
84009 AVIGNON CEDEX 1



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Vaucluse

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Procédure adaptée

MFS 10-003

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

**Marché de prestations de service relatives aux animations
des stages de préparations à l'installation (SPI) organisées par la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse**

LOTS 1 ET 2

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Mardi 29 juin 2010 à 12 heures

ARTICLE 1 : OBJET

Animation du stage d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise artisanale, intitulé : **Stage de Préparation à l'Installation (S.P.I.)**.

Le Présent marché se divise en deux lots :

- **LOT 1 : Techniques simples de gestion de l'entreprise artisanale**
- **LOT 2 : Animation et sensibilisation à l'Organisation Syndicale et Professionnelle de l'Artisanat**

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS COMMUNES

2-1 : CONTEXTE LEGISLATIF

Les créateurs/repreneurs d'entreprise artisanale doivent suivre un stage **obligatoire** pour pouvoir s'immatriculer au Répertoire des Métiers : le Stage de Préparation à l'Installation (S.P.I.). Cette obligation est fixée par la Loi 82-1091 du 23 décembre 1982.

Loi 82-1091 du 23 Décembre 1982 (extrait).

Article 2

Modifié par Loi 96-603 5 Juillet 1996 art 23 JORF 6 juillet 1996.

*« Avant son immatriculation au répertoire des métiers ou, pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, au registre des entreprises, le futur chef d'entreprise suit un stage de préparation à l'installation organisé, en liaison avec les organisations professionnelles de l'artisanat représentatives, par les chambres de métiers et, en tant que de besoin, par des établissements publics d'enseignement ou par des centres conventionnés dans les conditions fixées par les articles L 920-2 et L 940-1 du code du travail. Ce stage est ouvert au conjoint du futur chef d'entreprise et à ses auxiliaires familiaux. **Il assure une initiation à la comptabilité générale et à la comptabilité analytique, ainsi qu'une information sur l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise artisanale.** » ...*

Loi et décrets de référence :

- Loi 82-1091 du 23 décembre 1982
- Loi 96-603 du 5 juillet 1996
- Décret 83-517 du 24 juin 1983
- Décret 93-888 du 2 juillet 1993

2-2 : MODALITES COMMUNES D'ORGANISATION DU SPI :

- Stages collectifs constitués de groupes interprofessionnels (Alimentaire, Bâtiment, Services) s'inscrivant au sein d'un dispositif appelé « parcours du créateur ».

2-3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR STAGE :

Seuil maximum 20 stagiaires par stage

2-4 : CARACTERISTIQUES DU PUBLIC VISE :

Public hétérogène (formation et niveau scolaire), interprofessionnel (alimentation, production, services, bâtiment).

Toute personne, quel que soit son statut (salariés, demandeur d'emploi...), porteuse de projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale.

2-5 : OBJECTIFS DU STAGE :

Ce stage a pour objet, par des cours théoriques et des exercices pratiques, de permettre aux futurs artisans de connaître les conditions de leur installation, les problèmes de financement et les techniques de prévision et de contrôle de leur exploitation, ainsi que les possibilités de formation continue.

Il assure une initiation à la comptabilité, une information sur l'environnement économique, juridique, social et fiscal de l'entreprise artisanale, ainsi qu'une approche de la stratégie commerciale et l'Organisation Syndicale et Professionnelle de l'Artisanat

2-6 : CONTEXTE DES INTERVENTIONS :

Communication préalable :

Diffusion des calendriers des sessions et inscription des stagiaires par le secrétariat du Service Formation de la CMA 84

Lieux des stages : Locaux de la CMA 84

- AVIGNON – 14, Boulevard Saint Roch
- CAVAILLON - 70 Avenue Stalingrad
- Tout autre lieu désigné par la CMA dans le Vaucluse

Les formateurs qui animent les SPI à l'annexe sont appelés à intervenir obligatoirement et indifféremment sur tous les sites de la CMA84.

Outils proposés par la CMA 84 :

- **Salles de cours équipées** de tableaux blancs, paper board, videoprojecteurs.

Réunions et informations :

Les formateurs sont tenus d'assister à :

- une première journée d'information, préparatoire à l'animation des stages
- des réunions trimestrielles organisées par le Service Formation Professionnelle.

Les formateurs sont tenus de participer annuellement à la mise à jour du support de cours du SPI.

Les formateurs ont la charge de se tenir informés de la législation en cours et de tout changement dans les domaines fiscal, social, juridique et syndical ayant des répercussions sur le créateur d'entreprise artisanale. La CMA 84 transmettra, dès qu'elle en aura connaissance, aux formateurs, toutes informations qu'elle jugera utile en la matière.

2-7 : ELEMENTS DE REPONSE DEMANDES (liste non exhaustive) :

Les éléments de réponse devront être rédigés par le candidat dans l'ordre suivant à l'aide du cadre de réponse ci-dessous :

- ✓ Renseignements sur le prestataire : coordonnées exactes et précises, numéro de déclaration d'activité, références professionnelles et parcours professionnel.
Pour un organisme de formation : présentation de l'organisme et renseignements sur l(es) intervenant(s) (Cf. ci-dessus)
- ✓ Expérience dans le domaine de l'accompagnement et/ou de la formation des créateurs, et dans le domaine de la formation continue des entreprises artisanales (Possibilité d'apporter des témoignages et/ou des coordonnées de ce public).
- ✓ Vision globale de l'animation d'un SPI sur 4 jours et des parties abordées : programme, déroulé ou enchaînement des sujets traités, outils et méthode pédagogique utilisée.
- ✓ Possibilité d'apporter sa vision sur des thèmes à développer ou d'indiquer des axes d'amélioration du programme.
- ✓ Moyens matériels proposés (ordinateur portable, vidéo projecteur...).
- ✓ Eléments de connaissance du secteur de l'artisanat et éléments de connaissance des Services de la CMA 84.
- ✓ Choix des lieux (Avignon ou Cavaillon), des modalités d'animation (stage de 4 jours) et indication des disponibilités.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AU LOT 1 : TECHNIQUES SIMPLES DE GESTION DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

3-1 : AMPLITUDE HORAIRE ET FREQUENCE DES STAGES :

Plage horaire des formations : 9 h – 17h00

Durée d'une session : 4 jours d'une durée totale de 30 heures

Modalités : stage de 4 jours consécutifs

Fréquence

- 1 à 4 stages en moyenne par mois dans les locaux de la CMA84
- 1 stage par mois à Cavaillon dans les locaux de la CMA84

3-2 : POINTS A ABORDER OBLIGATOIREMENT PENDANT LE SPI : POINTS DU PROGRAMME :

- ◆ Présentation du secteur des métiers et définition du statut de l'artisan et de celui de son conjoint
- ◆ Informations juridiques, sociales, fiscales et administratives



- ◆ Initiation à la comptabilité générale et à la gestion
- ◆ Approche de la communication et de la commercialisation
- ◆ Sensibilisation à l'environnement durable et à l'hygiène et sécurité

3-3 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Sont remis pendant la formation :

- Une feuille d'émargement collective, sous la responsabilité du formateur, à faire signer par demi-journée de formation et à rendre au service Formation Professionnelle le dernier jour du stage.
- un questionnaire personnel d'auto évaluation de projet, à conserver par le stagiaire,
- un questionnaire d'évaluation de la formation à compléter le dernier jour du stage par chaque stagiaire. Le formateur récupère l'ensemble des questionnaires dûment remplis et les remet, à la fin du stage, au Service Formation Professionnelle.

Les questionnaires permettent de cibler les connaissances et les besoins en début et en fin de parcours de formation : besoin de renseignements complémentaires, besoins en formations spécifiques dans le domaine transversal notamment.

La feuille d'émargement permet de délivrer une attestation de stage aux stagiaires assidus en vue de leur immatriculation au Répertoire des Métiers.

3-4 : BESOINS DE LA CMA 84

- La CMA 84 a besoin de 5 à 7 formateurs pour animer le SPI sur l'ensemble des sites sus cités.
- Un formateur choisi pourra animer au minimum 5 stages par an.
- Sur option : Dans le cadre de la mise en place d'un suivi créateur (Cf. option ci-après), animation d'une à plusieurs réunions collectives post-crétion et/ou conseil des créateurs au travers d'un suivi individualisé.

3-5 : PROFIL DE L'INTERVENANT DEMANDE

- ✓ Connaissance du secteur des Métiers et des Organismes Consulaires,
- ✓ Maîtrise de la discipline concernée (juridique, fiscal, social, gestion, stratégie commerciale, comptabilité...) associée à la maîtrise pédagogique,
- ✓ Aptitude à appréhender la problématique ou le thème traité en se plaçant du point de vue des futurs artisans,
- ✓ Aptitude à illustrer la formation d'exemples, de situations, de cas pratiques se rapportant au secteur des métiers et correspondant à des expériences acquises par l'intervenant,
- ✓ Expériences et références dans le domaine de la formation de créateurs/repreneurs d'entreprise artisanale, dans le domaine de la formation d'artisans et de conjoints d'artisans, et/ou d'animation de groupes de travail constitués d'artisans ou de conjoints.

3-6 : OPTIONS DU SUIVI DU CREATEUR/REPRENEUR

Dans le cadre de la mise en place d'un « parcours créateur », le Législateur et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers mènent une réflexion relative à un projet de suivi des créateurs d'entreprise artisanale pendant les deux premières années qui suivent leur immatriculation.



Ce dispositif pourrait s'articuler autour de suivis collectifs (animation de réunions collectives ou de formation) et/ou de suivis individualisés, lesquels font l'objet d'options ci-après.
Si ce projet devait voir le jour durant l'exécution du marché, la CMA 84 pourrait inviter les titulaires à se conformer à la nouvelle réglementation, et ce jusqu'au terme du présent marché.

Descriptif des options

OPTION 1 : Réunion d'information collective à 8 mois d'activité

Animation d'une réunion collective de 3 à 6 heures pour les créateurs immatriculés depuis 8 mois.

Lieux : Avignon et Cavaillon et autres lieux en Vaucluse

Thème : Acquisition de clientèle et démarche commerciale.

Objectifs :

- permettre des échanges de pratiques entre jeunes chefs d'entreprise et leur permettre d'établir un autodiagnostic de leurs premiers mois d'activité. Mutualiser les pratiques.
- Sensibiliser à la maîtrise de la commercialisation et donner des éléments de méthodologie dans ces domaines
- préconiser des formations

OPTION 2 : Réunion d'information collective à 14 mois d'activité

Animation d'une réunion collective de 6 heures pour les créateurs immatriculés depuis plus de 12 mois.

Lieux Avignon et Cavaillon et autres lieux en Vaucluse

Thème : l'intégration des bonnes pratiques de gestion et l'embauche du 1^{er} salarié.

Objectifs :

- permettre les échanges de pratiques entre les chefs d'entreprise artisanale. Auto diagnostic et bilan de leur activité à plus d'un an. Bilan des « retombées » des préconisations et des formations suivies sur les pratiques du chef d'entreprise.
- Sensibiliser à la gestion financière de l'entreprise et à l'embauche et donner des éléments de méthodologie dans ces domaines.
- préconiser des formations

OPTION 3 : Réunion d'information collective à 24 mois d'activité

Animation d'une réunion collective de 6 heures pour les créateurs immatriculés depuis 24 mois.

Lieux : Avignon et Cavaillon et autres lieux en Vaucluse

Thème : Sensibilisation à l'utilisation de l'outil informatique et aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Objectifs :

- permettre les échanges de pratiques entre les chefs d'entreprise artisanale.
- Etablir un bilan global après deux ans d'activité et un bilan des retombées des préconisations et des formations suivies.
- Sensibiliser le créateur aux TIC

OPTION 4 : Suivi individualisé

Conseil des créateurs, après leur immatriculation, en suivi individualisé de 2 demi-journées de 3.5 heures ou d'une journée de 7 heures.

Objectifs : Diagnostiquer par un suivi individualisé en entreprise les forces et faiblesses du créateur, le conseiller et lui proposer des solutions.

Ce suivi individualisé pourra se rapporter aux thèmes (Cf. option) 1 et/ou thème 2 et/ou thème 3.

ATTENTES DE LA CMA 84

Il est demandé aux candidats de répondre à ces options, dans l'hypothèse ou la nouvelle réglementation entrerait en vigueur en cours de marché.

Les éléments de réponse demandés

Les éléments de réponse attendus portent sur l'animation du SPI et sur une, plusieurs ou la totalité des options, et seront reportés dans le cadre de réponse joint.

- ✓ Option(s) retenue(s)
- ✓ Disponibilités par option (nombre d'animations de réunions dans l'année, nombre de suivis individualisés possibles (à titre indicatif))
- ✓ Vision globale de la réunion collective : déroulé de la réunion, auto diagnostic, méthodologie...
- ✓ Vision globale du suivi individualisé : auto diagnostic, points à étudier, modalités de restitution du diagnostic...

Prix fixés par la CMA 84 :

Prix par heure de suivi individuel : 50 € TTC

Prix pour l'animation d'une réunion collective de 3 heures : 150 € TTC

Prix pour l'animation d'une réunion collective de 6 heures: 300 € TTC

Attention :

Les options listées devront figurer sur devis séparés sans être intégrées au prix global.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AU LOT 2 : ANIMATION ET SENSIBILISATION A L'ORGANISATION SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

4-1 : AMPLITUDE HORAIRE ET FREQUENCE DES STAGES

Plage horaire des formations : 13 h30 – 16h30

Durée d'une session : 1/2 journée

Modalités : à chaque session organisée

Fréquence

- 1 à 4 stages en moyenne par mois dans les locaux de la CMA84
- 1 stage par mois à Cavaillon dans les locaux de la CMA84

4-2 POINTS A ABORDER OBLIGATOIREMENT PENDANT L'INTERVENTION LOT 2 : POINTS DU PROGRAMME

- ◆ Présentation de l'Artisanat et des familles professionnelles,
- ◆ Structuration des organisations professionnelles (niveau départemental, régional et national),
- ◆ Services attendus par les artisans,
- ◆ Rôle de l'organisation professionnelle par rapport à celui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

4-3 : BESOINS DE LA CMA 84

- La CMA 84 a besoin d'un formateur pour animer le module sur l'ensemble des sites sus cités.
- Ce formateur choisi pourra animer au minimum 5 stages par an.

4-4 : PROFIL DE L'INTERVENANT DEMANDE

- ✓ Connaissance du secteur des Métiers et des Organismes Consulaires,
- ✓ Maîtrise de la discipline concernée associée à la maîtrise pédagogique,
- ✓ Aptitude à appréhender la problématique ou le thème traité en se plaçant du point de vue des futurs artisans,
- ✓ Expériences et références dans le domaine de la formation de créateurs/repreneurs d'entreprise artisanale, dans le domaine de la formation d'artisans et de conjoints d'artisans, et/ou d'animation de groupes de travail constitués d'artisans ou de conjoints.

L'entreprise
« Lu et approuvé »

A.....le.....
(Cachet et signature)